

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.18
WT/DS292/31/Add.18
WT/DS293/31/Add.18
10 juillet 2009
(09-3381)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 9 juillet 2009 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Comme il a été notifié au Président de l'Organe de règlement des différends le 30 juin 2009 (WT/DS292/39 et WT/DS293/37), le Canada et l'Argentine sont convenus de proroger à nouveau le délai raisonnable pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial de l'OMC jusqu'au 31 juillet et au 31 décembre 2009, respectivement.

Les CE sont prêtes à continuer de mener des discussions constructives avec les trois plaignants dans le but de régler ce différend et les questions connexes.
